

**DOSSIER DE COMMISSION
D'ATTRIBUTION
AIDE ALIMENTAIRE AGORAé Lyon**



2022 - 2023

GAELIS (Groupement des Associations et élus Étudiants de Lyon Indépendants et Solidaires)
Université Claude Bernard Lyon 1
43 Boulevard du 11 novembre 1918
69100 Villeurbanne

**Si vous avez des questions, n'hésitez pas à passer nous voir
dans les AGORAé
Mail: agorae@gaelis.fr**

Campus de **La Doua** : Bâtiment Déambulatoire (Arrêt La Doua
Gaston Berger, tram T1/T4) agoraelyon1.dossiers@gaelis.fr
Campus **Porte des Alpes** : En face de la MDE (Arrêt Europe
Universités, tram T2) agoraelyon2.dossiers@gaelis.fr

Etat civil

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Genre : Homme ☐

Femme ☐

Je ne souhaite pas répondre ☐

Téléphone :

Mail :

Nationalité :

Filière, UFR ou composante :

Université ou établissement :

Je souhaite bénéficier de l'AGORAé du campus :

La Doua (Villeurbanne) ☐

Porte des Alpes (Bron) ☐

Est-ce la première fois que vous bénéficiez du service de l'AGORAé : Oui ☐ Non ☐

Cadre réservé à l'AGORAé

Date de la demande : / /

N° bénéficiaire (si renouvellement) :

A lire attentivement

Présentation du projet AGORAé

L'AGORAé est un espace d'échanges et de solidarité qui se compose d'un lieu de vie ouvert à tou.te.s et d'une épicerie solidaire accessible sur critères sociaux. Portée et gérée par des étudiant.e.s pour des étudiant.e.s, l'AGORAé est un lieu non-stigmatisant œuvrant pour l'égalité réelle d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Les origines du projet

Partant du constat d'une dégradation de la vie étudiante, d'un recours à un salariat devenu subi au détriment des études, menant à l'isolement et pouvant avoir pour conséquences un mal-être et l'abandon des études, la FAGE a souhaité apporter une réponse innovante avec pour but de contribuer à l'égalité des chances de réussite en améliorant les conditions de vie étudiante. Depuis 2009, elle a donc décidé d'intervenir sur ces problématiques en proposant un projet favorisant la création de lien social, la solidarité et le conseil à la vie quotidienne : les AGORAé.

Les porteurs de projets

Le porteur local : GAELIS

La Fédération GAELIS (Groupement des Associations et élus Étudiants de Lyon Indépendants et Solidaires) est une fédération qui offre à de nombreuses associations étudiantes un large panel de formations, d'événements de cohésion, et qui permet aux différentes associations d'échanger sur des problématiques étudiantes territoriales.

Le porteur national : la FAGE

La FAGE - Fédération des Associations Générales Etudiantes - est une organisation étudiante représentative, agréée Jeunesse et Education Populaire. Elle rassemble 2 000 associations soit 300 000 étudiants. La FAGE a pour but de garantir l'égalité réelle, c'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

Être bénéficiaire de l'AGORAé nécessite une adhésion aux principes et valeurs qui la régissent. Ses valeurs sont la solidarité, l'entraide, le respect. Ses principes sont la participation, le soutien et l'implication. Les bénéficiaires s'engagent à participer à la vie de l'AGORAé. Pour être acteur de la solidarité étudiante et faire vivre l'AGORAé, il est important que chacun soit moteur d'une solidarité active : « s'aider soit même... aider les autres ! »

Un projet ? Nous vous accompagnons

L'AGORAé n'a pas pour vocation l'apport d'une simple aide alimentaire, elle est présente pour vous fournir les outils et un accompagnement dans la réalisation de vos projets. Dans l'objectif d'être acteur de l'aide dont vous bénéficiez, il est important de manifester votre intérêt en participant à la vie de l'AGORAé et aux activités proposées. L'AGORAé existe pour créer du lien social et de la mixité.

Une épicerie solidaire

L'AGORAé propose (après étude et acceptation de votre dossier) l'accès à une épicerie avec des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière : autour de 10% du prix usuel. Le but est que vous puissiez vous dégager du temps pour vos études, en abaissant votre budget alimentaire. Ce principe n'est pas une forme d'assistantat mais une offre alimentaire participative.

Les horaires d'ouverture

Les horaires sont susceptibles de varier de semaine en semaine, même si nous essayons au mieux de maintenir des créneaux constants. Ils peuvent varier entre 8h et 19h, du lundi au vendredi. (Les AGORAé se situant sur des campus universitaires, elles ne sont pas accessibles le week-end)

Note informative : Les droits d'accès à l'épicerie **sont mensuels et se limitent à trois mois consécutifs**. Vous pouvez déposer un dossier de renouvellement à la fin des droits. Nous réévaluerons votre dossier et votre situation.

L'économie réalisée ?

Un panier de 10€ à l'AGORAé vaut un panier de 100€ en grande surface. Ces économies vous permettent d'axer votre budget sur d'autres domaines que l'alimentation et de réaliser vos projets.

Comment vous investir ?

Toute initiative est la bienvenue, il est important que chacun ait une démarche de participation volontaire dans l'AGORAé. Vous pouvez monter des projets, proposer des services, participer aux animations mises en place.

Devenir bénévole ? Le projet l'AGORAé demande énormément d'énergie et de besoins humains, ainsi elle fait appel à votre volonté citoyenne. Engagez-vous en faveur des étudiants en difficulté, donnez un peu de votre temps pour participer au fonctionnement de ce lieu unique ! Apportez vos idées et vos compétences au projet AGORAé.

Où déposer votre dossier ?

Vous avez le choix de déposer votre dossier d'admission pour l'AGORAé du campus de La Doua (VILLEURBANNE) ou de Porte des Alpes (BRON) ; Le dossier est le même, il vous suffit de le renvoyer par mail à agoraelyon1.dossiers@gaelis.fr ou agoraelyon2.dossiers@gaelis.fr en fonction de votre choix.

Que se passe-t-il après le dépôt du dossier ?

Une fois votre dossier remis à l'un des responsables de l'AGORAé, il sera étudié au cours de l'une des commissions d'attribution mensuelles en collaboration avec les Services Social du CROUS ou des Universités pour trouver des solutions adaptées à chacun.

Une fois votre dossier validé par la commission, le demandeur recevra un mail d'information dans lequel figurera la durée des droits. Vous serez également informé.e en cas de refus ou d'ajournement.

Être bénéficiaire de l'AGORAé

L'AGORAé, épicerie solidaire étudiante, est conçue comme son nom l'indique sur un principe de solidarité. Il est donc essentiel à son bon fonctionnement que chacun respecte les engagements suivant

L'AGORAé s'engage à :

- Fournir à l'étudiant.e bénéficiaire une aide alimentaire pour la durée et le montant défini en commission d'attribution des droits et comme indiqué lors du rendu de la décision.
- Être disponible, polie, aimable, respectueuse des autres, et ne porter aucun jugement de valeur.
- Mettre en place des activités gratuites ou à faible coût destinées en priorité aux bénéficiaires de l'AGORAé et ce dans le but de leur faire profiter de loisirs et de sorties culturelles.
- Respecter au mieux les règles de sécurité alimentaire et d'hygiène dans le but de fournir des produits propres à la consommation et ne présentant aucun risque.

L'étudiant.e, en réciprocité, s'engage à :

- Pour le bien de toutes et tous, respecter les lieux et les personnes.
- Être poli.e, aimable, respectueux.se.x des autres, et ne porter aucun jugement de valeur
- Par respect pour les bénévoles et volontaires, respecter les horaires d'ouverture qui lui sont communiqués, et se présenter à l'heure du rendez-vous qu'il/elle aura choisi
- Ne pas gêner ou nuire au bon fonctionnement de l'AGORAé, de quelque manière que ce soit
- Respecter les quantités autorisées, et à prendre conscience qu'il est préférable que chacun.e fasse preuve d'abnégation pour que toutes et tous puissent avoir accès à une alimentation correcte

SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT
Précédée de la mention "lu et approuvé"

SIGNATURE DE L'ÉQUIPE AGORAé
Précédée de la mention "lu et approuvé"

Nous comptons sur vous pour respecter ces quelques règles simples.

En cas de manquement grave ou répété au règlement intérieur ci-dessus, l'AGORAé se réserve le droit de rompre l'accord.

Exemplaire remis à l'étudiant.e et à conserver.

L'AGORAé, épicerie solidaire étudiante, est conçue comme son nom l'indique sur un principe de solidarité. Il est donc essentiel à son bon fonctionnement que chacun respecte les engagements suivants :

L'AGORAé s'engage à:

- Fournir à l'étudiant.e bénéficiaire une aide alimentaire pour la durée et le montant défini en commission d'attribution des droits et comme indiqué lors du rendu de la décision.
- Être disponible, polie, aimable, respectueuse des autres, et ne porter aucun jugement de valeur.
- Mettre en place des activités gratuites ou à faible coût destinées en priorité aux bénéficiaires de l'AGORAé et ce dans le but de leur faire profiter de loisirs et de sorties culturelles.
- Respecter au mieux les règles de sécurité alimentaire et d'hygiène dans le but de fournir des produits propres à la consommation et ne présentant aucun risque.

L'étudiant.e, en réciprocité, s'engage à:

- Pour le bien de toutes et tous, respecter les lieux et les personnes.
- Être poli.e, aimable, respectueux.se.x des autres, et ne porter aucun jugement de valeur
- Par respect pour les bénévoles et volontaires, respecter les horaires d'ouverture qui lui sont communiqués, et se présenter à l'heure du rendez-vous qu'il/elle aura choisi
- Ne pas gêner ou nuire au bon fonctionnement de l'AGORAé, de quelque manière que ce soit
- Respecter les quantités autorisées, et à prendre conscience qu'il est préférable que chacun.e fasse preuve d'abnégation pour que toutes et tous puissent avoir accès à une alimentation correcte

SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT
précédée de la mention "lu et approuvé"

SIGNATURE DE L'ÉQUIPE AGORAé
précédée de la mention "lu et approuvé"

Nous comptons sur vous pour respecter ces quelques règles simples.

En cas de manquement grave ou répété au règlement intérieur ci dessus, l'AGORAé se réserve le droit de rompre l'accord.

Exemplaire à conserver par l'AGORAé

Situation familiale

Veillez entourer la situation correspondante :

- | | |
|---|------------------------------------|
| • Célibataire ☐ | • Pacsé.e ☐ |
| • Marié.e ☐ | • Autre : ☐ |
| • Divorcé.e ☐ | |
| • En concubinage ☐ | |

Le cas échéant, nombre d'enfants à charge :

Quel type de logement occupez-vous (CROUS, Particulier, Domicile parental, autre (précisez)) ?

Faites-vous une déclaration fiscale indépendante ?

Oui

Non

Dernier montant déclaré :

Exercez-vous REGULIEREMENT une activité salariée ? Oui Non

CDI ☐ CDD ☐ Intérim ☐

Début : ____/____/____

Fin : ____/____/____

Temps de travail :

Composition du foyer :

S'entend comme le foyer du demandeur c'est-à-dire lui/elle, la personne avec qui il/elle est marié.e ou pacsé.e et leurs enfants

Personnes vivant dans le foyer (Nom et Prénom)	Age	Lien de parenté (enfant, mari, femme, autre,...)	Activité/Scolarité	Observations
1 – Demandeur				
2				
3				

Etudes

Année Universitaire	Niveau d'études (indiquer seulement les années post- BAC)	Etablissement + ville + filière	Résultat (année validée : oui/non)	Bourse (oui/non)	Logé.e en résidence universitaire CROUS (oui/non)	Déjà bénéficiaire de l'AGORAé (oui/non)
2016/2017						
2017/2018						
2018/2019						
2019/2020						
2020/2021						
2021/2022						

Calcul des ressources par mois

Remplissez le tableau en fonction de votre situation personnelle, toutes les cases ne sont pas forcément à remplir.

RESSOURCES Mensuelles	Montant	CHARGES Mensuelles ***	Montant
Bourse		Loyer (sans déduction APL ou AL)	
CAF Allocation Logement		Electricité	
Revenus *		Gaz	
Aides familiales **		Eau	
CAF Allocation familiales		Téléphone portable	
Allocation adulte handicapé		Internet / Téléphone fixe	
Indemnités de chômage		Mutuelle	
Autres ressources mensuelles (préciser)		Assurance logement	
		Assurance véhicule	
		Frais de transport ou carburant (seulement pour emploi et études)	
		Taxe d'habitation / impôts sur le revenu	
		Autres dépenses mensuelles (préciser)	
TOTAL (à remplir par l'AGORAé)		TOTAL (à remplir par l'AGORAé)	

Avez-vous fait une demande d'allocation logement (APL) ? Oui Non

Si oui, précisez la date de votre demande :

Reste à vivre/mois (à remplir par l'AGORAé) :

Reste à vivre : Le **reste à vivre**, c'est en effet ce qui vous reste chaque mois une fois que vous avez payé vos charges fixes (factures, loyer, transport, etc.) et vos mensualités de crédit.

Le calcul de votre reste à vivre est le suivant :

Ressources mensuelles - Charges mensuelles = Reste à vivre mensuel

* Revenus : si vous avez un travail rémunéré

** Aides familiales : cela concerne les aides financières que vous pouvez recevoir d'un membre de votre famille ou de votre entourage.

**** Le budget alloué aux courses alimentaires n'est pas à prendre en compte.

Motivations de la demande

1) D.

Pièces à fournir

-Certificat de scolarité : **obligatoire**

Justificatifs de ressources en fonction de votre situation :

- Si vous êtes boursier(e) : Notification de bourse (définitive si possible)
- Si vous êtes indemnis(e) par Pôle Emploi : Attestation de Pôle Emploi
- Si vous percevez des prestations de la CAF : Justificatifs CAF
- Si vous avez un emploi : Dernier bulletin de salaire OU Contrat de travail
- Si vous avez des frais liés au logement : Attestation sur l'honneur du montant du loyer versé OU Bail OU Quittance de loyer
- Si vous avez une aide familiale : Attestation sur l'honneur signée par la (les) personne(s) qui vous aide(nt) financièrement.